

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 26 août 2019

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.***

Monsieur le Procureur de la République
Service audiencement.
Greffe chambres correctionnelles.
T.G.I de Toulouse.
2 allées Jules Guesdes.
31000 Toulouse

Mail : aud.tgi-toulouse@justice.fr

Objet : *Demande date d'audience correctionnelle devant le T.G.I de Toulouse,*

Soit : *Citation par voie d'action à l'encontre de :*

- La SCP d'avocats Regis MERCIE ; Elisabeth FRANCES ; Marc JUSTICE-ESPENAN, 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « **France** ».

Monsieur, Madame,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier de l'attache dont le parquet, est partie jointe dans des deux dossiers connexes aux références suivantes :

- **1^{er} Dossier parquet** : N° 19029000036
- **2^{ème} Dossier parquet** : N° 19130000034

Certes que ces deux dossiers sont nés d'une base qui est à l'origine :

Les agissements de la SCP d'avocats MERCIE, FRANCES, JUSTICE-ESPENAN responsable des préjudices causés aux différentes victimes dont j'en suis une directe,

Agissements repris et poursuivis pour les faits graves que je relate dans le projet d'assignation que je vous joins.

La SCP d'avocats MERCIE, FRANCES, JUSTICE-ESPENAN est aussi responsable des préjudices causés sur le fondement de l'article 121-7 du code pénal et dans les deux dossiers aux références ci-dessus.

Vu de l'urgence à intervenir pour faire cesser le renouvellement des faits constitutifs de troubles à l'ordre public :

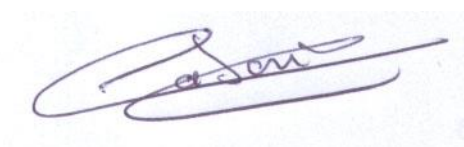
Je vous prie par retour de courrier ou par mail repris ci-dessus de me communiquer la date d'audience à comparaître afin que je puisse faire délivrer les actes par huissiers de justice.

Faits poursuivis. « *Constitutifs de troubles à l'ordre public* »

Comptant sur toute votre compréhension à faire droit à ma demande et au vu l'urgence sur le fondement de *l'article 434-1 du code pénal*.

Dans cette attente, je vous prie Monsieur, Madame le Procureur de la République, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Ci-joint :

Projet de citation rédigé par moi-même conformément aux règles de droit. « *18 pages* ».

Toutes les pièces énumérées dans l'acte vous seront produites à l'enrôlement de la citation signifiée aux parties.